GFAHARB270155
AMICALE DES RETRAITES DU LCL DE BORDEAUX

VERDIÉ VOYAGES
Destinations humaines

BULLETIN D'INSCRIPTION

À compléter en lettres capitales et à nous retourner **avant le 14 novembre 2026.**
Accompagné de votre chèque d'acompte et de la copie du passeport ou de la carte d'identité de chaque participant à **: Verdié Voyages Service Groupes :** 25, allées Jean Jaurès 31 000 Toulouse.
Tel : 05 62 73 53 74 – E-mail : fathi.habbassi@verdie.com

DESTINATION : NAVARRE ET PAYS BASQUES **DOSSIER :** 270155
DATE DEPART : 07/06/2027 **DATE RETOUR :** 12/06/2027
NB DE JOURS : 6 **NB DE NUITS AVEC LOGEMENT :** 5

VILLE DE DEPART : BORDEAUX

VOTRE CHAMBRE :
☐ CHAMBRE DOUBLE (1 seul lit)
☐ CHAMBRE TWIN* (2 lits séparés)
☐ CHAMBRE INDIVIDUELLE

(*) Dans le cas où vous ne pourriez partager votre chambre, le supplément individuel vous sera facturé – sous réserve de disponibilité.
Je m'engage à régler le supplément correspondant dans le cas où je ne peux pas partager ma chambre.

COORDONNÉES DU CLIENT

NOM & PRÉNOM DU SIGNATAIRE	
ADRESSE	
TELEPHONE	
MAIL	
REGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER	

Je serai accompagné(e) de : ☐ ACCOMPAGNANT

NOM & PRÉNOM	
ADRESSE	
TELEPHONE	
MAIL	
REGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER	

TARIF PAR PERSONNE SELON LA BASE DE PARTICIPANTS :

Base de participants	**20**	**25**	**30**	**35**	**40**
Tarif par personne base chambre double ou twin**	**1125 €**	**995 €**	**940 €**	**895 €**	**865 €**

Supplément Chambre individuelle* ☐ + 220 €

* disponibilité limitée – autocar de tourisme d'une capacité maximale de 48 places
** Soumis à disponibilité : tarif évolutif selon le nombre d'inscriptions

GFAHARB270155
AMICALE DES RETRAITES DU LCL DE BORDEAUX

VERDIÉ VOYAGES
Destinations humaines

PIÈCES OBLIGATOIRES À NOUS FOURNIR POUR VALIDER VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION :

- Bulletin d'inscription rempli et signé.
- Photocopie de chaque carte d'identité
- Acompte 30% : par chèque ou par lien payzen à l'ordre de Verdié Voyages pour **un montant de 338 € par personne** sur la base d'une réservation en chambre double au départ de Bordeaux.

PAIEMENT DE VOTRE VOYAGE :

- Vous avez la possibilité d'échelonner vos acomptes selon vos trésoreries comme suit :

Echelonnement acomptes	Dates	Montant
1er acompte	02/11/26	340€ /pers + assurance annulation
2ème acompte	02/12/26	135€ /pers
3ème acompte	02/01/27	135€ /pers
4ème acompte	02/02/27	135€ /pers
5ème acompte	02/03/27	135€ /pers
Dernier acompte	02/04/27	135€ /pers
SOLDE A REGLER	**23/04/27**	45 jours avant le départ

L'ensemble des règlements sont à envoyer à Verdié Voyages ou à nous faire parvenir **via un lien sécurisé pour CB en ligne .**

CE PRIX COMPREND :

- Le transport en autocar de tourisme départ de Bordeaux
- Les services d'un accompagnateur durant tout le voyage et d'un guide local.
- L'hébergement en hôtel 4* en chambre double pour 5 nuits,
- Les repas du déjeuner du jour 1 au petit déjeuner du jour 6.
- Les boissons aux repas (1/4 de vin + eau).
- Les entrées et visites mentionnées dans le programme.
- Un audiophone durant le voyage.
- La taxe de séjour hôtelière.
- L'assurance assistance/rapatriement.
- L'organisation d'une réunion pré-voyage 1 mois avant le départ
- L'assistance de notre représentant local 24h/24h

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- L'assurance annulation Assurever confort : 37 € par personne
- Les dépenses de nature personnelle
- Les pourboires aux guides et aux chauffeurs

FORMALITÉS : CNI en cours de Validité - voyage au cœur de l'Union Euro A ce jour, susceptible de modifications.

Formalités sanitaires : Néant

GFAHARB270155
AMICALE DES RETRAITES DU LCL DE BORDEAUX

VERDIÉ VOYAGES
Destinations humaines

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2. II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise VERDIÉ VOYAGES sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise VERDIÉ VOYAGES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :
Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.
Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.
En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais De résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. VERDIÉ VOYAGES a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA Assurance-crédit & caution. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (132 rue des trois Fontanot 92000 Nanterre – Tél +33 (0)9 69 32 23 36) si des services leur sont refusées en raison de l'insolvabilité de VERDIÉ VOYAGES.
Plus d'information sur https://www.legifrance.gouv.fr

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

Ce bulletin d'inscription fait office de contrat de voyage entre VERDIE VOYAGES et le CLIENT nommé ci-dessus.

PRIX DU VOYAGE : Nos tarifs ont été établis le 17/04/2026 selon les conditions économiques en vigueur à ce jour. Tarif sur la base de 20 participants minimum en base chambre demi-double (chambre double à partager).
Si de nouvelles taxes devaient entrer en vigueur ou si les taxes existantes étaient augmentées et imposées à Verdié Voyages, en partie ou en totalité, le prix du forfait sera alors majoré en conséquence. En cas de variation des conditions postérieure à la confirmation du voyage, et notamment une fluctuation des tarifs de transport ou du coût des carburants, VERDIÉ VOYAGES se réserve le droit, conformément à l'article L.211-12 du Code du Tourisme, de réajuster le prix du voyage, au plus tard 20 jours avant la date de départ.
VERDIÉ VOYAGES remet alors un décompte au client justifiant cette modification et détaillant l'incidence sur le prix.
Si la hausse dépasse 8% du montant TTC du voyage, le client pourra accepter ou refuser. En cas de refus, celui-ci sera remboursé des sommes déjà versées sans autre indemnité.
Le prix définitif de votre voyage sera indiqué sur la facture du voyage lors de la confirmation de l'ensemble des prestations réservées.
Verdié Voyages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le client et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues dans les conditions particulières de vente présentes de ce contrat.

GFAHARB270155
AMICALE DES RETRAITES DU LCL DE BORDEAUX

VERDIÉ VOYAGES
Destinations humaines

DUREE DU VOYAGE :
Les prix indiqués dans ce contrat sont calculés de manière forfaitaire (basés sur un nombre de nuits, ne répondant pas forcement à un nombre de jours entiers).

MODIFICATION : Dans le cas où le participant apporterait des modifications à son contrat de réservation initial (notamment : modification de nom ou prénom y compris l'orthographe de ceux-ci, changement de ville de départ, ajout de prestations comme le supplément single ou autre option, etc…), des frais de modifications pourront être appliqués et seront à la charge du client.

FORMALITÉS : Les formalités administratives et sanitaires sont clairement indiquées et sont valables à ce jour, modifiables sans préavis, et uniquement pour LES RESSORTISSANTS FRANÇAIS – Autre nationalité nous consulter. Le client s'engage à vérifier jusqu'au moment du départ les formalités et les conditions d'entrée (www.diplomatie.gouv.fr), notamment sanitaires, sur le territoire de sa destination. VERDIÉ VOYAGES ne saurait être tenu pour responsable en cas de refus d'embarquement. Attention : les informations concernant l'identité des participants données à l'inscription doivent correspondre à celles figurant sur leurs pièces d'identité, visa et documents de voyages utilisés pour le voyage concerné.

VOS DOCUMENTS DE VOYAGE : Vos carnets de voyages vous seront remis 10 jours avant le départ.

CONFIRMATION DU VOYAGE : Le voyage ne sera confirmé aux participants qu'une fois les 20 premiers participants inscrits.

ANNULATION DU FAIT DU PARTICIPANT & FRAIS DE RESOLUTION DU CONTRAT : Les contrats VERDIÉ VOYAGES ne sont pas soumis au droit de rétractation (cf. article L. 211-28 du Code de la consommation). Toutefois, un participant peut résilier son contrat à tout moment avant le début du voyage, moyennant les frais de résolution appropriés suivants, par personne :

Jusqu'à 180 jours du départ	10%
De 180 à 61 jours du départ	20%
De 60 à 31 jours du départ	40%
De 45 à 31 jours du départ	50%
De 30 à 15 jours du départ	70%
De 14 à 8 jours du départ	90%
Moins de 7 jours du départ	100%

NB : Les frais d'annulation perçus peuvent être couverts (sous certaines conditions) par l'assurance en cas de maladie ou accident vous concernant ou vos proches. La déclaration d'annulation doit nous parvenir dans les 2 jours suivant l'événement. L'annulation devra être adressée par le client à VERDIÉ VOYAGES soit :
-par courrier recommandé avec accusé de réception ;
-par courrier électronique avec un accusé de réception nominatif confirmant la prise en compte par VERDIÉ VOYAGES

La date retenue pour définir le délai d'annulation donnant lieu aux pénalités (frais de dossier, frais d'annulation) sera celle de la présentation du courrier. Toute annulation ne rentrant pas dans les conditions assurance ne sera pas prise en charge par celle-ci, les frais d'annulation restent dans ce cas entièrement à votre charge conformément au barème ci-dessus. Votre dossier d'assurance ne sera ouvert qu'une fois que les frais d'annulations seront acquittés.

ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR :
VERDIÉ VOYAGES se réserve le droit d'annuler un voyage sur la base des éléments objectifs suivants :
- en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables au départ ou sur le lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, liées notamment à une situation locale à risque (grève, sécurité des participants, politique, sanitaire, conditions climatiques, catastrophe naturelle...). VERDIE VOYAGES proposera alors au participant un report ou un remboursement sans autre compensation ;
- en cas de refus ou non obtention de documents ou autorisations nécessaires permettant l'entrée dans un pays
- si le nombre minimum de participants indiqué en en tête de la page du voyage n'est pas atteint, et ce au plus tard 20 jours avant le départ (7 jours pour les voyages inférieurs à 6 jours) ;
VERDIÉ VOYAGES se réserve également le droit, si un nombre minimum de **20** participants n'est pas atteint, d'annuler, au plus tard la veille, les excursions facultatives (extensions pack excursions) qui peuvent être souscrites lors de la réservation ou sur place pendant le voyage. Dans ce cas, les participants ne pourront prétendre qu'au remboursement des sommes versées sans autre indemnité.

RESPONSABILITE :
L'agence VERDIÉ VOYAGES ne pourra être tenue responsable :
- envers les différents prestataires de services (compagnies maritimes, compagnies aériennes, transporteurs routiers...); la responsabilité de VERDIÉ VOYAGES ne saurait se substituer à la responsabilité de ces prestataires français ou étrangers qui est limitée en cas de dommages ou de plaintes de toute nature ;

- en cas de modifications survenant à la suite d'événements imprévus ou de leurs conséquences tels que notamment les attentats, les faits de guerre, les troubles politiques, les grèves, les embargos, les blocus, les manifestations, les émeutes, les embouteillages, les pannes, les retards de correspondance dans les transports, les intempéries, les injonctions d'une autorité administrative ou des pouvoirs publics ;
- en cas d'annulation sur place de certaines activités pour raisons météorologiques ou de sécurité (sorties en mer, montagne...). Les frais supplémentaires (repas, hébergement, transport...) occasionnés par ces événements restent à la charge des participants notamment en cas de rerouting. Dans le cas où en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, le retour serait impossible à la date prévue au contrat, VERDIÉ VOYAGE prendra en charge l'hébergement nécessaire, pour une durée maximale de trois nuitées par voyageur. Par ailleurs, la responsabilité de VERDIÉ VOYAGES ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants et VERDIÉ VOYAGES ne pourra pas être tenu responsable :
- des incidents, accidents ou dommages qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente ;
- en cas de perte ou vol des billets d'avion ou tout autre titre de transport ;
- des dommages causés lors d'activités, de visites, de sorties ou de prestations annexes ou facultatives effectuées par des participants et non prévues dans le programme ;
- des comportements inappropriés ou inadaptés d'un participant ;
- si le participant ne présente pas, au moment du départ, les documents nécessaires au voyage, en bonne et due forme ;
- si le participant ne se présente pas à l'heure de convocation et/ou à l'heure d'embarquement.

RISQUES :
Certains voyages, de par leur caractère particulier, peuvent comporter un risque, si minime soit-il. Ces voyages s'effectuant au-delà des balisages des circuits touristiques classiques, le participant doit prendre conscience qu'il peut encourir des risques dus notamment aux conditions et normes locales des pays visités (en matière de sécurité, situation politique, situation sanitaire, éloignement et vétusté des centres médicaux...). En conséquence, le participant qui s'inscrit à un voyage est conscient de ces éléments et les assume en toute connaissance de cause. Il confirme avoir pris connaissance, jusqu'au jour du départ, des informations relatives au(x) pays visité(s) figurant sur les sites Internet https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/et https://www.pasteur.fr/fr. Il est également recommandé de s'inscrire sur le site Ariane : https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html . Il s'engage à ne pas faire porter la responsabilité à VERDIÉ VOYAGES des incidents ou accidents pouvant survenir à l'occasion de ces voyages.

CESSION :
Toute cession de contrat doit être signalée à VERDIÉ VOYAGES au moins 7 jours ouvrés avant le départ (14 jours pour les croisières). Des frais de modification pourront être appliqués et seront à la charge du client. La personne cédant le contrat et le bénéficiaire de la cession demeurent solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui leurs seront communiqués.

RECLAMATIONS :
Toute réclamation doit être adressée à VERDIÉ VOYAGES par lettre recommandée dans un délai de 30 jours après le retour du voyage. Après avoir saisi le service Clients et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : http://www.mtv.travel/

INFORMATIONS PERSONNELLES : Les informations que vous transmettez à VERDIÉ VOYAGES pour vos inscriptions aux voyages et leur réalisation, pour vos demandes de brochures, pour vos abonnements à nos diverses communications, sont enregistrées dans nos systèmes informatiques. Notre politique en matière de gestion des données personnelles est accessible en ligne sur https://www.verdie-voyages.com, rubrique « gestion des données personnelles ».
Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr
Conformément à la loi du 6 janvier 1978 et à la réglementation relative à la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, vous disposez du droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité aux informations nominatives et aux données personnelles vous concernant. Vous pouvez dénoncer leur traitement en vous adressant à dpo@verdie.com ou par courrier au siège administratif : VERDIÉ VOYAGES – service DPO - 26 avenue de Bourran – 12000 RODEZ.

Annexes au présent contrat : - Programme du voyage.
- Garanties assurance.

☐ Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription, d'annulation et du programme organisé par « AMICALE DES RETRAITES DU LCL DE BORDEAUX » en collaboration avec Verdié Voyages. Je confirme mon inscription et je m'engage à respecter les conditions. Ce bulletin engage financièrement toutes les personnes mentionnées.

Fait à ……., le …….. SIGNATURE DES 2 PARTICIPANTS